

ADOLESCENTS MAGHRÉBINS SANS RÉFÉRENTS PARENTAUX EN SITUATION DE MIGRATION

ADOLESCENTES MAGREBÍES SIN REFERENTES PARENTALES EN SITUACIÓN DE MIGRACIÓN

Photo : Oriana Philippe
Ceuta, 2018

Coordonné par Coordinado por

Daniel SENOVILLA HERNÁNDEZ

Manon DANGER et Elisa FLORISTÁN MILLÁN

Jeunes et Mineurs en Mobilité
Jóvenes y Menores en Movilidad
N ° 10 - 2025

ADOLESCENTS MAGHRÉBINS SANS RÉFÉRENTS PARENTAUX EN SITUATION DE MIGRATION

Coordiné par Coordinado por

Daniel SENOVILLA HERNÁNDEZ

Manon DANGER et Elisa FLORISTÁN MILLÁN



ADOLESCENTES MAGREBÍES SIN REFERENTES PARENTALES EN SITUACIÓN DE MIGRACIÓN



Croquis : Eddy Vaccaro



Jeunes et Mineurs en Mobilité
Jóvenes y Menores en Movilidad
N ° 10 - 2025

Jeunes et Mineurs en Mobilité Young people and Children on the Move

Revue électronique éditée par
l'Observatoire de la Migration des Mineurs
Laboratoire MIGRINTER-
Université de Poitiers- CNRS
MSHS – Bâtiment A5 – 5, rue Théodore Lefebvre
TSA 21103
F-86073 Poitiers Cedex 9
France
Tél : +33 5 49 36 62 20
daniel.senovilla@univ-poitiers.fr

Directrice de la publication
Virginie Laval

Rédacteur en chef
Daniel Senovilla Hernández

Comité de rédaction
William Berthomière
Audrey Brosset
Jean-Pierre Deschamps
Gilles Dubus
Chabier Gimeno Monterde
Philippe Lagrange
Guillaume Lardanchet
Jean François Martini
Lluis Peris Cancio
Olivier Peyroux
Sarah Przybyl
Marie-Françoise Valette
Alexandra Vie

Logotype JMM
Lucie Bacon

Illustrations du dossier
Patrick Bonjour

Croquis rubriques
Eddy Vaccaro

ISSN 2492-5349

Les articles reflètent les opinions des auteurs
Tous droits de reproduction interdits
sans l'autorisation de l'éditeur
Copyright : OMM, 2025

Jeunes et Mineurs en Mobilité
Young people and Children on the Move
N° 10 — 2025

Dossier
Adolescents maghrébins
sans référents parentaux
en situation de migration

Coordonné par
Daniel SENOVILLA HERNÁNDEZ

Manon DANGER
et
Elisa FLORISTAN MILLÁN

Mise en Maquette
Daniel SENOVILLA HERNÁNDEZ



Observatoire
de la **Migration**
de **Mineurs**

MIGRINTER - CNRS - Université de Poitiers



Croquis : Eddy Vaccaro

{Dossier - partie 2}

**Adolescents maghrébins
sans référents parentaux
en situation de migration**

Emprise et exploitation : un autre regard sur les comportements délinquants chez les MNA

Olivier PEYROUX

SOCIOLOGUE, DIRECTEUR DE L'ASSOCIATION TRAJECTOIRES

Fairouz IDBIHI

PSYCHOLOGUE, ASSOCIATION TRAJECTOIRES

Juliette BOBEAU

CHARGÉE DE PROJET, ASSOCIATION TRAJECTOIRES

Résumé

L'article analyse les parcours de mineurs non accompagnés marocains et algériens incarcérés en France, en mettant l'accent sur les mécanismes d'emprise et d'exploitation. Il montre que leurs trajectoires sont marquées par des ruptures familiales, la déscolarisation précoce et l'errance. Les parcours migratoires, souvent longs et violents, exposent ces jeunes à des abus et des violences répétées. En France, la vie en squat favorise leur socialisation dans l'errance et leur recrutement progressif par des réseaux délinquants. L'endettement et l'addiction sont utilisés comme leviers pour les contraindre à commettre des délits. L'approche principalement sécuritaire des autorités se révèle inadaptée et aggrave les risques de récidive et de réexploitation. Les auteurs appellent à une réponse coordonnée entre justice, protection de l'enfance et santé pour assurer une réelle protection de ces mineurs.

Présentation de l'étude et méthodologie

Depuis 2018, la PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) et l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) sollicitent régulièrement Trajectoires¹ au sujet des publics dits "MNA" (Mineurs non accompagnés) provenant principalement d'Afrique du Nord. À la demande de la SECJD (Service éducatif au centre de jeunes détenus) de la PJJ, Trajectoires a mené une étude portant sur 29 jeunes MNA marocains et algériens placés en détention au quartier mineurs de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis en Île-de-France (91). Son objectif consistait à mieux appréhender leurs parcours et identifier les pistes d'accompagnement adaptées à leurs problématiques spécifiques. Les entretiens ont été conduits en janvier puis en juin 2022, sur deux périodes espacées dans le temps afin de mieux observer les potentielles évolutions dans les témoignages de ces jeunes. Les échanges se sont déroulées en langue arabe *darija* (dialecte marocain, proche du dialecte algérien). Afin d'étayer le parcours de ces 29 jeunes, la littérature scientifique (sociologique, psychologique et juridique) en France et à l'étranger a également été mobilisée.

L'article suit de manière chronologique le parcours des jeunes rencontrés et tente d'apporter un éclairage sur les chemins qui les ont menés à l'incarcération. Les contextes de vie au pays puis les parcours migratoires ont donc été analysés, révélant

¹ Association créée en 2013 qui, à travers des recherches-actions, propose des solutions pertinentes pour l'insertion des populations migrantes.

des similitudes mais aussi des particularités constatées entre jeunes marocains et algériens. Leurs difficultés, une fois parvenus en France, ont été étudiées, portant aussi bien sur les logiques d'inscription dans l'errance, leur entrée dans la délinquance et les mécanismes d'emprise à l'œuvre afin de les maintenir dans l'exploitation à des fins de contrainte à la commission de délits. Pour finir, un focus critique soulignera les limites de l'approche sécuritaire de ce phénomène et les difficultés que pose l'absence de protection adaptée aux mineurs désormais utilisés dans le trafic de stupéfiants.

Contextes de vie au pays

Les profils des 29 jeunes rencontrés sont marqués par des situations familiales complexes avant leur départ. Le plus souvent, ils ont fait l'objet d'une « parentification », notamment en exerçant des petits boulots précoces. Cette inversion des rôles familiaux, créant une perturbation des frontières intergénérationnelles, affecte leur scolarité et entraîne parfois une dynamique d'errance. L'étude REACH (2017) dresse un constat semblable concernant les raisons de départs des mineurs subsahariens vers l'Europe. Ce vécu, bien que commun pour certains, semble particulièrement impacter les jeunes marocains, et de manière plus prématuée. En effet, ces derniers ont évoqué des contextes de vie familiale marqués par des conflits conjugaux ou par le décès d'un parent, une exposition à des violences physiques et/ou psychologiques, et parfois à des négligences (Peyroux & Le Clève, 2018). Dans ce contexte, ils ont pour la plupart été impliqués et exploités dès leurs plus jeunes années dans des activités de mendicité ou de vente de petits objets à la sauvette.

C'est le cas d'un jeune que nous nommerons Ahmed : Ahmed est originaire du Nord du Maroc. Il vivait avec sa mère depuis le divorce de ses parents et avait peu de contact avec son père. Ahmed n'a jamais vraiment été scolarisé car il séchait les cours. Il passait son temps avec les copains au port de Tanger en tentant de passer en grimpant dans les camions de fret. « J'ai commencé tout petit, on faisait tous ça, c'était comme un jeu presque ». Ces nombreuses tentatives et son errance ont débouché sur des arrestations par la police marocaine et son placement dans des centre de réhabilitation éducative (équivalent à un Centre Éducatif Fermé en France) puis un centre de protection de l'enfance qu'il nomme 'orphelinat' et duquel il fugue et regagne son environnement d'errance, ses camarades au port de Tanger mais aussi ses premières consommations de cigarettes et de cannabis

L'entrée dans cette économie de survie induit une déscolarisation dès le primaire, phénomène récurrent chez les jeunes marocains rencontrés. En effet, 8 sur 10 MNA marocains de l'échantillon sont déscolarisés avant l'âge de 12 ans, favorisant l'entrée dans des parcours d'errance. Quant aux MNA algériens, ils sont 14 sur 16 à avoir atteint, au moins, le niveau collège. La majorité d'entre eux ont également pu débuter une formation professionnelle au pays et/ou se sont engagés dans des activités professionnelles informelles après leur déscolarisation, telles que la pêche,

la restauration ou encore le travail sur les marchés pour subvenir à leurs besoins.

S'agissant des contextes de départ, les MNA algériens évoquent moins les aspects conflictuels familiaux, mais expriment un manque de perspectives d'avenir en Algérie (Vacchiano, 2014). Leur départ est souvent soutenu ou financé par leurs familles, notamment dans le but de maximiser leurs chances de réussites économiques ou d'accéder à une éducation de meilleure qualité. La plupart des jeunes algériens ciblaient spécifiquement la France avant leur départ, la présence de membres de la famille déjà installés en France influençant leur choix migratoire. Quant aux MNA marocains, leurs trajectoires diffèrent. Avant leur arrivée en France, ces derniers sont le plus souvent passés par plusieurs pays européens. Leur parcours migratoire semble moins préparé et moins souvent soutenu par leurs familles.

La désinsertion scolaire, l'errance et l'inscription dans des activités informelles ne sont pas sans conséquence sur la consommation de drogues par les jeunes au pays. Pour les MNA marocains, si elle est décrite comme récréative, ponctuelle et non addictive en général, elle débute en général vers l'âge de 12 ans, concomitamment à leur déscolarisation. Sept sur 10 MNA marocains rencontrés commencent à consommer du cannabis dès cet âge, la consommation de cachets (Rivotril²/Lyrica³) étant rare avant leur départ. Suivant cette même logique de désinsertion-consommation, les MNA algériens rencontrés sont concernés par des premières prises de substances psychoactives plus tardives, autour de 15-16 ans. Ils mentionnent une consommation notamment de Lyrica plutôt récréative au pays, s'accentuant et s'aggravant au cours du parcours migratoire. Il est important de rappeler que la précocité des usages peut engendrer des effets durables sur le développement psychique des jeunes. Ils sont, en effet, susceptibles de perturber les fonctions neurocognitives.

Parcours migratoires vers l'UE

Pour entamer leur parcours vers l'Europe, les MNA marocains de l'échantillon ont, pour la plupart, quitté leur pays à un âge précoce, autour de 13-14 ans. Leurs itinéraires, sur divers territoires européens, s'étalent en moyenne sur une durée variant de 2 à 5 ans avant leur arrivée en France. En revanche, les MNA algériens rencontrés actent leur départ généralement à l'âge de 15-16 ans, avec des transits en Europe d'une durée de 1 à 2 ans maximum. Pour ces derniers, le coût de la traversée en embarcation est compris entre 300 et 500 euros, souvent financés, tout ou en partie, par leurs familles en Algérie. Les MNA marocains, quant à eux, ne mentionnent pas de traversées financièrement coûteuses, mais plutôt des passages par voies terrestres via les enclaves espagnoles (Ceuta et Melilla) situées au Maroc (Peyroux, 2020). Ces tentatives, nombreuses, nécessitant de la technicité, de l'entraînement, peuvent occasionner des arrestations et des séjours prolongés dans ces enclaves, durant lesquels les jeunes sont confrontés à des conditions de

² Rivotril est un médicament de la famille des benzodiazépines, utilisé pour traiter des formes d'épilepsie, des crises d'angoisse et de l'anxiété. Une utilisation abusive et répétée du Rivotril peut entraîner une dépendance physique et psychologique, évoluant vers une véritable addiction.

³ Lyrica est un médicament dont le principe actif est la prégabaline, c'est un anticonvulsivant utilisé pour traiter les douleurs neuropathiques, l'épilepsie et les troubles anxieux. Son usage prolongé peut entraîner une accoutumance, avec des risques similaires à ceux des benzodiazépines.

vie rendues encore plus extrêmes. Ces étapes du parcours sont ainsi marquées par l'exposition des jeunes à la vie en errance, à la violence, les abus sexuels et souvent à la consommation accrue de drogues.

En Europe et avant leur arrivée en France, les jeunes ont généralement effectué des séjours et des déplacements entre plusieurs pays (principalement Italie, Espagne, Pays-Bas, Belgique, Suède, Allemagne et Danemark). Les MNA marocains mentionnent principalement des séjours en Espagne et en Suède, où environ 7 sur les 10 s'y sont établis au moins un an et y ont souvent bénéficié d'une prise en charge en protection de l'enfance. Les travaux de Maria won Bredow (2019) montrent que Stockholm est perçu comme un de seuls endroits en Europe où ils se sentent véritablement en sécurité des réseaux criminels qui les menacent. Cela est dû entre autre à l'existence de centres de protection de l'enfance hautement sécurisés. En revanche, les MNA algériens témoignent principalement de transits en Espagne d'une durée maximale de trois mois et peu de séjours prolongés dans d'autres pays européens. La présence d'une diaspora algérienne importante en France explique les différences de parcours et d'installation entre les deux nationalités.

Le passage par l'Espagne et les durées de séjour prolongées des MNA marocains peuvent s'expliquer, au-delà de la proximité géographique, par les nouvelles opportunités offertes par une prise en charge au titre de la protection de l'enfance. Depuis novembre 2021, une nouvelle réglementation est entrée en vigueur⁴. Elle facilite la régularisation des ex-tutelados (ex-MNA) pris en charge par la protection de l'enfance des régions espagnoles. Par ailleurs pour les MNA entrant dans le système sitôt leur accueil au sein des services espagnols de protection de l'enfance, une demande de titre de séjour est déposée puis évaluée dans un délai inférieur à deux mois. Le titre de séjour délivré est valable deux ans et donne le droit de travailler à partir de 16 ans.. Comme précédemment évoqué, le projet migratoire des mineurs marocains s'inscrit dans un contexte de grande précarité. Ainsi, les possibilités, pour eux, d'obtenir une autorisation de travail dès l'âge de 16 ans et de percevoir une rémunération, auxquelles s'ajoute l'obtention facilitée d'un titre de séjour à 18 ans, est de nature à renforcer leur maintien sur le sol espagnol et leur adhésion à une prise en charge. C'est pourquoi, les MNA marocains projettent, à leur majorité, un avenir en Espagne. Les possibilités de régularisation dans d'autres pays européens étant plus difficiles voire impossibles à obtenir, l'entrée dans le système de protection de l'enfance s'en trouve limitée.

De l'errance au recrutement

De l'initiation au basculement vers la délinquance

Les MNA interrogés évoquent une progression crescendo des comportements délictueux, débutant par des petits vols à visée purement alimentaire (dans les supermarchés et épiceries) pour s'engager ensuite sur des infractions plus graves comme le trafic de cigarettes, celui de drogues et les cambriolages. Ces comportements sont souvent dictés par l'influence des pairs dans un contexte de

⁴ Real Decreto 903/2021 de 19 octobre 2021

vie et de socialisation en errance, en particulier dans des lieux de vie tels que les squats. Les jeunes décrivent ceux-ci comme lieux de basculement important vers l'addiction et les comportements délictueux, lors de leur arrivée en France et plus spécifiquement à Paris. Dans cet environnement, les jeunes apprennent et intègrent les normes et les valeurs qui organisent la vie sociale en errance, ce qui façonne progressivement leurs rythmes physiologiques, psychologiques et sociaux, puis leurs constructions identitaires. Les squats sont identifiés ici comme des lieux où les jeunes sont recrutés pour être initiés aux activités délinquantes et aux comportements à risque, notamment la consommation de cachets. Ces espaces favorisent l'ancrage dans une socialisation en errance et les activités qui en résultent. La rencontre dans ces lieux avec des jeunes plus expérimentés et plus âgés leur offrent une sorte de protection groupale indispensable en situation de rue.

Socialisation et moyens d'emprise

En errance, les jeunes doivent désapprendre les normes sociales antérieures et s'adapter pour survivre dans un contexte de rue, ce qui impacte leur santé physique et mentale. La consommation de drogues devient alors le moyen de faire face aux difficultés de la vie en errance. Leur jeune âge, leur isolement et leur besoin criant d'appartenance suscitent chez eux la nécessité de dépendre d'un groupe, celui-ci étant, comme déjà dit, perçu comme un mode de protection. Leur comportement est dès lors conditionné par la nécessité de se conformer au groupe en adoptant des conduites mimétiques. La double initiation à la consommation de drogues et de cachets, et à des comportements violents et délictueux s'en trouve ainsi favorisée. Ces activités débutent, en général, par de la vente de cigarettes à la sauvette, souvent à crédit, au risque de se retrouver endettés en cas de saisie par la police. Cette dette contractée est un moyen d'emprise efficace pour pousser les nouvelles recrues vers des activités plus risquées mais financièrement plus rentables, cela concerne aussi bien le trafic de cannabis et de médicaments, les vols à l'arrachée et les cambriolages.

Amine, 16 ans, jeune Marocain, évoque son périple dans les squats :

« Le squat est un endroit où l'influence est forte [...] tu suis le mouvement tellement facilement : l'ambiance, l'alcool, les drogues, le vol, etc.. Il faut bien s'intégrer ! [...] Plus on côtoie des squats, plus on côtoie des "grands" et plus on bascule vers des activités plus graves »

Les «grands» représentent ici les mains des réseaux qui se présentent souvent comme des ressources de soutien tout en les contraignant crescendo à des conduites à risques. Cela commence par des consommations festives associées à la vente de cigarettes pour participer aux frais de vie quotidienne dans les squats. Amine nous raconte :

« Au début, je vendais des clopes, mais ça ne rapportait pas. Les jeunes sont endettés et doivent travailler pour les grands pour rembourser les cartouches de cigarettes avancées. Ils sont menacés par les chefs »

En dehors de l'endettement, les consommations de drogues et de médicaments sont un moyen d'emprise chimique puissant comme en témoigne Ahmed :

« *Les anciens Harragas (migrants en situation irrégulière, plus âgés et expérimentés) nous donnent le Lyrica et le rivotril, ils nous en vendent pour 1,50 ou 2 Eur le cachet, c'est rien ! Et puis ils nous en donnent pour aller voler bien sûr !* »

D'autres moyens viennent compléter et asseoir cette emprise, la violence physique et les menaces en font entièrement partie comme nous l'explique Bader, un jeune Algérien de 16 ans :

« *J'ai vu les jeunes se faire menacer et embriaguer dans des vols. On m'a moi-même demandé d'aller voler si je ne trouvais pas d'argent pour entrer dans le squat, on te le fait bien comprendre, t'es menacé d'être frappé par exemple, sinon tu sors du squat !* »

Les jeunes évoquent une autre forme d'enrôlement orchestrée par les « *libeurs* ». Ce terme désigne des personnes capables, administrativement, d'ouvrir des comptes sur des plateformes de livraison en raison de leur nationalité française ou de leur situation administrative régulière. Ces personnes louent alors leurs comptes de livreurs pour environ 800 euros par trimestre, entraînant ainsi un endettement important pour les jeunes. Les « *libeurs* » jouent, par ailleurs, un rôle important dans le trafic de cigarettes et de drogues, les activités de livraison étant généralement peu rémunératrices. Il s'agit, en définitive, d'une voie de recrutement par l'endettement en vue de contraindre ces jeunes à commettre des délits.

Les moyens d'emprise utilisés par les chefs de réseaux, y compris les « *libeurs* », peuvent être d'ordre psychologique, physique, sexuel ou économique en cas de non-respect des ordres donnés. La crainte des représailles maintient alors durablement les jeunes dans une situation d'exploitation. Ces derniers présentent un double avantage pour les recruteurs. Vulnérables, ils sont aisément malléables et en raison de leur âge ne sont exposés qu'à des peines relativement courtes en cas d'arrestation. Dès leur sortie de détention ou de garde à vue, les jeunes sont récupérés et à nouveau incorporés dans ces réseaux d'exploitation, les liens n'étant jamais vraiment rompus, et ce même au sein de l'enceinte de la prison.

Consommation et emprise : types et fonctions des consommations

La consommation de substances psychoactives est un facteur clé d'emprise. Les jeunes s'initient aux toxiques pour s'intégrer au groupe (Bouche-Florin, 2019). La vie en errance exacerbant les problèmes d'addiction, le besoin de consommer se renforce et avec lui le phénomène d'ascendance des recruteurs sur ces jeunes. En effet, les produits qu'ils consomment (médicaments de type Lyrica et Rivotril principalement) sont, au départ, fournis gratuitement par les réseaux délictueux pour lesquels ils travaillent.

Par conséquent, plus un jeune est socialisé en errance, plus il est dépendant du groupe et plus il est susceptible d'être soumis à une emprise chimique accrue. Pour faire face aux conditions de vie en errance, cette emprise chimique s'ancre alors rapidement dans le quotidien des jeunes, notamment pour tenir face à un état d'hypervigilance et pour réduire l'impact des troubles du sommeil, de l'épuisement psychophysiologique, de la douleur, le froid... Seulement, ce besoin impérieux de consommer se heurte, par la suite, à la nécessité de devoir gagner de l'argent par n'importe quel moyen pour pouvoir se procurer ces médicaments. C'est, in fine, par le biais de cette emprise chimique que les recruteurs contraignent les jeunes à la commission de délits. Or tant qu'ils restent perçus comme des délinquants commettant des délits pour leur propre compte, les réponses judiciaires se révèlent peu adaptées.

Réponse des autorités et récupération par les réseaux de trafic de stupéfiants

Approche sécuritaire et tentative de résorption du phénomène

Les activités délinquantes menées par les jeunes MNA exploités se sont déroulées, de manière très visible entre 2018 et 2022, notamment dans des quartiers proches des centres villes des plus grandes agglomérations françaises : la Goutte d'Or à Paris (Phan, 2021), Noailles à Marseille, la Guillotière à Lyon. Plusieurs agressions violentes ont conduit à un sentiment de peur des habitants et une exaspération de la part des commerçants. Des campagnes médiatiques ont amplifié le phénomène⁵. Après des tentatives de mise en place de maraudes sociales pluridisciplinaires⁶, l'approche sécuritaire a été privilégiée. Cela s'est traduit par une présence policière considérablement renforcée, un grand nombre d'interpellations, de déferlements et d'incarcérations, à tel point qu'en 2021 le quartier des mineurs de Fleury-Mérogis recensait près de 40 MNA⁷, soit plus de la moitié de l'ensemble des jeunes incarcérés, ce qui n'était jamais arrivé. Pour l'ensemble du personnel en détention, ces arrivées ont été vécues comme particulièrement éprouvantes. En effet, celui-ci n'est pas formé à l'accueil de ces jeunes en situation de manque.

Mounir nous explique l'inadaptation, selon lui, des traitements et prises en charge addictologiques disponibles en détention pour traiter cette problématique pourtant omniprésente :

« 'Mme bonne nuit' c'est ce qu'ils nous donnent ici. Les doses sont nulles ! Avant je prenais 4 cachets par heure, maintenant je prends 4 gouttes de rivotril avec un joint et ça me calme, les autres ça les excite. Pour moi c'était 'Mme courage' avant la prison, maintenant c'est 'Mme bonne nuit' qu'on l'appelle. C'est normal les médecins veulent que tu dormes en prison, c'est les doses de 'Mme bonne nuit' [rire] »

⁵ Un tribune du journal Le Point du 28 juin 2022 rédigé par l'adjoint au maire du 15^{ème} arrondissement de Paris, Antony Samama, intitulé « Délinquance des mineurs isolés : dépasser les postures idéologiques » avance les chiffres suivants : 40% des agressions à Bordeaux étaient liées à des MNA, 75% des mineurs déférés au parquet de Paris sont des MNA, etc.

⁶ En 2021, Aurore et Hors la Rue ont ouvert un centre spécialisé pour l'accueil des MNA en errance couplé à des maraudes dédiées à ce public. Ce centre fut entièrement financé par la ville de Paris.

⁷ Chiffre communiqué, dans le cadre de l'étude, par le Service éducatif de la Maison d'Arrêt de Fleury en mai 2021.

Une telle consommation doublée de polyconsommation et de toutes les fragilités préexistantes chez ces jeunes nécessiterait en principe une hospitalisation en milieu spécialisé pour une prise en charge sécurisée et multidisciplinaire. Sans une prise en charge incluant des médicaments de sevrage, accompagnés de traitements de soutien pour gérer les effets secondaires et les complications potentielles, il est difficile d'éviter les symptômes de manque, qui peuvent inclure des convulsions, une agitation sévère, des crises d'angoisse aiguës, des troubles du sommeil, des douleurs musculaires intenses, et dans certains cas, des états confusionnels ou un delirium.

Les jeunes évoquent ces symptômes, en particulier ceux liés aux douleurs et aux difficultés à gérer leur agitation et leurs frustrations. Ils sont souvent demandeurs de médicaments anti-douleurs, de consultations dentaires et autres consultations médicales plus générales. Or les temps de demande sont souvent des temps de crise de manque, des moments d'urgence tels que vécus par les jeunes. Face à ce ressenti d'urgence et au rythme de coordination pour la prise en charge réelle par les unités médicales, le décalage est souvent insupportable pour les jeunes qui tentent de se faire entendre par tous les moyens. Mounir nous l'explique clairement en parlant des nouveaux arrivants, dont souvent les manifestations cliniques de manque sont plus intenses :

« Les nouveaux, ils frappent sur les portes et crient, tout ça c'est parce qu'ils ne savent pas encore comment se procurer le tabac et les drogues, autrement ils ne seraient pas en manque et donc pas surexcités ! »

Outre ces manifestations, plusieurs jeunes nous ont expliqués recourir à des tentatives de suicide pour accéder à l'infirmerie et espérer obtenir des médicaments sensés les soulager. En quartier mineur, malgré les efforts des unités médicales, des psychiatres et psychologues, les traitements mis en place sont loin d'être spécialisés et adaptés. Leurs objectifs restent celui de maintenir un niveau de fonctionnement minimal chez ces jeunes sans parler de véritable sevrage ni de traitement des conduites addictives. Cela se ressent d'ailleurs dès leur sortie de détention avec le risque de rechute et de récidive.

Seddik, jeune Algérien de 17 ans, nous explique qu'il aura du mal à ne pas rechuter en sortant de détention s'il n'est pas correctement accompagné dans ce sens :

« Le plus gros problème ici, c'est les drogues, rien ne peut être fait tant qu'il y a des substances... Il faut traiter ça ensuite on verra »

La suroccupation constatée des quartiers mineurs par ces MNA conjuguée à l'impossibilité de les accompagner de manière adaptée a conduit à une réflexion menée autour de la résorption de cette population carcérale. Suspectant un nombre élevé de jeunes majeurs se déclarant mineurs, les différents parquets concernés se sont rapprochés des consulats du Maroc et d'Algérie avec l'objectif d'obtenir leur identité véritable et leur âge réel.

Absorption par les réseaux de trafic de stupéfiants

À partir de septembre 2022, une baisse spectaculaire du nombre de MNA incarcérés a été constatée au sein du quartier des mineurs de Fleury-Mérogis. Leur nombre ne dépassait pas les 5⁸. Un peu partout en France, à quelques exceptions près (Bayonne, Nantes), des diminutions similaires ont été observées résultat de ce travail de coopération judiciaire et d'identification.

Ces mineurs et jeunes majeurs n'ont, cependant, pas disparu en masse du territoire français. Leur invisibilité institutionnelle reflète, en réalité, une absorption de cette « main d'œuvre » par des réseaux de stupéfiants. Leur avenir administratif compromis, leurs faibles liens avec l'extérieur sont perçus comme une aubaine pour les trafiquants. Dès 2019, lors d'entretiens, des juges des enfants du tribunal de Marseille nous faisaient part de l'utilisation de MNA comme « guetteurs ». Depuis, les professionnels de la justice et de la police ont confirmé cette tendance, dans le Nord, en Île-de-France, à Lyon... Le recrutement de MNA et de jeunes majeurs pour le trafic de stupéfiants s'est généralisé. Cette main-d'œuvre est perçue, par les réseaux criminels locaux, comme plus rentable et à moindre risque. En effet, leur rémunération journalière s'avère nettement moins élevée que celle des « guetteurs français ». Quant à leur méconnaissance du fonctionnement du trafic, leur précarité sociale et leur faible maîtrise du français, celles-ci limitent considérablement le danger d'une éventuelle collaboration avec les services de police.

Conclusion : une protection de l'enfance qui peine à s'adapter à la nouvelle donne imposée par les réseaux criminels

L'exploitation de mineurs non accompagnés dans la contrainte à la commission de délits est un phénomène en expansion qui demeure peu investigué. Face à ce recrutement spécifique d'un profil bien particulier de mineurs par des réseaux criminels, les services de protection de l'enfance peinent à s'adapter. En France, l'entrée dans le système de protection de l'enfance des mineurs non accompagnés repose sur l'évaluation de la minorité et de l'isolement, qui comprend un entretien social puis une présentation en préfecture afin d'effectuer une prise d'empreintes. Or, l'étude menée auprès de 29 de ces MNA incarcérés à la centrale de Fleury-Mérogis démontre que ces derniers sont en réalité très rapidement happés par des adultes malveillants et se présentent donc peu aux services départementaux, ce qui est souvent interprété comme une non-demande de protection⁹. Pour les jeunes qui bénéficient d'une prise en charge, c'est en fait bien souvent suite à un passage en garde à vue et en détention, qu'ils ont fini par être identifiés par l'aide sociale à l'enfance. Cette prise en charge s'avère pourtant souvent inadaptée, ne répondant pas à leurs besoins spécifiques. L'emprise qui est exercée sur eux à travers les addictions ainsi que les psychotraumas qui découlent de leur exploitation ne permettent pas de protection durable.

⁸ Chiffre communiqué, dans le cadre de l'étude, par le Service éducatif de la Maison d'Arrêt de Fleury en septembre 2022.

⁹ Les chiffres de la mission MNA de la PJJ indiquent que les mineurs algériens représentaient en 2019, 4,11% des mineurs ayant sollicité une protection, les mineurs marocains 3,27. Pour les mineurs marocains ce chiffre est resté stable jusqu'en 2023. Pour les jeunes algériens un pic en 2021 à 8,07 % en 2021 a été constaté pour finalement revenir en dessous de 4% en 2023.

L'utilisation de ces jeunes par des réseaux criminels de taille variable fait l'objet de récupération politique. Selon un rapport de l'Assemblée nationale¹⁰, ces situations représentent au maximum 10% des MNA pris en charge, les partis xénophobes tentent de jeter l'opprobre sur l'ensemble des MNA. Les débats qui en découlent, contribuent à occulter une nouvelle tendance présente dans différents pays européens. Celle de l'utilisation grandissante des mineurs, par les réseaux criminels (Peyroux, 2020). Dans cette perspective, les MNA objet de notre recherche représentent la partie émergée de l'iceberg. Au Royaume-Uni, selon un rapport du gouvernement (2024), le mécanisme de référencement national des victimes de traite des êtres humains a connu une très forte augmentation du nombre des victimes mineures enregistrées (7 432 victimes soit 44 % du total des victimes identifiées). Parmi ces dernières, 80 % étaient des garçons anglais contraints à commettre des délits, forme d'exploitation constatée la plus importante actuellement outre-Manche (34 % du total des victimes identifiées). L'augmentation importante de ces cas est notamment liée au phénomène dit des « county lines ». Ce terme est utilisé pour décrire l'expansion des réseaux de trafics de stupéfiants depuis les grandes villes vers de plus petites villes ("county") par l'utilisation de personnes vulnérables afin de transporter la drogue. Des lignes ("lines") de téléphones portables sont utilisées pour communiquer les commandes de drogue.

En France, ce sont, de plus en plus des mineures, principalement françaises, qui sont ciblées. L'Office centrale pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH, 2023) estime que désormais elles représentent la moitié des victimes d'exploitation sexuelle. A la différence du trafic de drogue, prostituer des personnes nécessite peu d'apport financier. Cela n'expose pas, non plus, leurs auteurs à des représailles de groupes concurrents pour le contrôle d'un territoire car cette exploitation se déroule quasi-exclusivement dans des lieux fermés (hôtel, appartements). Cette manne financière que représente ce commerce suscite actuellement de plus en plus l'intérêt des réseaux de stupéfiants qui mettent en place une poly-exploitation mélangeant la prostitution forcée et un « travail » de petites mains pour les points de deal.

L'absence de prise de conscience politique de l'utilisation de mineurs par des réseaux criminels divers, loin d'endiguer les phénomènes de délinquance, ne fait qu'accroître, année après année, le nombre et les profils des jeunes enrôlés. Comme le montre notre étude, face à cette nouvelle menace, l'intervention de chaque acteur seul aboutit à un échec. Organiser une protection réelle, pour ces enfants ciblés de plus en plus tôt, suppose une association étroite des acteurs justice, police, protection de l'enfance et santé. C'est seulement à cette condition que la société pourra préserver cette période si précieuse : l'enfance.

¹⁰ Rapport d'information sur les problématiques de sécurité associées à la présence sur le territoire de mineurs non accompagnés, présenté par Jean-François ELIAOU et Antoine SAVIGNAT, 10 mars 2021.

Bibliographie

BOUCHE-FLORIN L. (2019), L'addiction chez les mineurs non accompagnés : comment passer du produit au récit, in *Psychotropes*, 2019/1 (Vol. 25), p. 25-45.

BREDOW (won) M. (2019), 'They will always find me', A study of trafficking and the living conditions of vulnerable children, Länsstyrelsen, Stockholm, 41 p.

OCRTEH (2023), Etat de la menace 2023.

EUPROM (2023), Guide européen sur la prise en charge et la protection des mineurs non accompagnés, projet EUPROM, 75 p.

EUROTOX - Observatoire socio-épidémiologique alcool-drogues en Wallonie et à Bruxelles (2022), Usage et mésusage de prégabaline (Lyrica®) : Appel à la vigilance, 28 janvier 2022.

GOUVERNEMENT DU ROYAUME-UNI (2024), Modern Slavery : National Referral Mechanism and Duty to Notify Statistics UK, end of year summary 2023, 7 mars 2024.

KEMPFER J. (2007), Mésusage du Rivotril®, un état des lieux, SWAPS n°47, p. 2-4.

PEYROUX O. & LE CLÈVE A. (2018), Recherche-action sur la situation des mineurs non accompagnés marocains, Trajectoires, 60 p.

PEYROUX O. (2020), Les fantômes de l'Europe, Non Lieu, 224 p.

PHAN O. (2021), Les Mineurs Non Accompagnés dits 'de la Goutte d'Or', in *Nouvelle Revue de l'Enfance et de l'Adolescence*, 2021/1 (N° 4), L'Harmattan, p. 125-138.

TRAJECTOIRES (2024), Mieux repérer et accompagner les personnes victimes de traite des êtres humains : clé de compréhension à destination des professionnel.le.s de terrain, Trajectoires, 78 p.

VACCHIANO F. (2014), À la recherche d'une citoyenneté globale. L'expérience des adolescents migrants en Europe, in *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 30, n°1, p. 59-81.

WEINBERGER D. (2011), Réseaux criminels et cannabis indoor en Europe : maintenant la France ?, in *Drogues enjeux internationaux* n° 1, mai 2011, 6 p.

UNICEF et REACH (2017), Children on the move in Italy and Greece, Genève, juin 2017, 70 p.